Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251128-DEL_2025_248-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 novembre 2025

Date de convocation : 12/11/2025 **Date d'affichage :** 12/11/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 28 32

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (Salle des Loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251128-DEL_2025_248-DE

N° DEL_2025_248

Objet **Petite Enfance**

Adhésion à l'association SCA et mandat pour la passation des marchés de fourniture de denrées alimentaires

Pour donner suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des comptes, et afin de répondre à la recommandation n° 2 nécessitant de se conformer aux dispositions du code de la commande publique pour l'ensemble de ses achats et de pouvoir justifier de cette conformité y compris pour les marchés de moins de 40 000 euros, le Pôle Crêches de la Communauté de Communes s'est rapproché de l'association SCA.

L'association « SERVICE COMMUN D'ACHATS », régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif, a été créé le 9 janvier 1992. Son siège est fixé 20 rue du Ventoué à LAMBALLE.
L'association a pour objectif, dans le cadre des règles des marchés publics, de sélectionner et référencer tous fournisseurs de biens et de services en fonction de critères et de valeurs déterminés par les membres et négocier auprès des fournisseurs retenus des conditions particulières de vente au profit des membres de l'association SCA.
Le SCA est une centrale de référencement qui fournit deux types de prestations à ses adhérents :
- Une prestation de service de référencement d'un catalogue de fournisseurs potentiels
- Une prestation de service d'intermédiaire entre les adhérents et les fournisseurs, sélectionné sur la base des conditions contractuelles et tarifaires négociées.
L'adhésion annuelle représente 160 € (150 € de frais d'offres de service à la centrale et 10 € de cotisation). Cette adhésion ne comporte aucune obligation d'achat. Les procédures d'achats pour les services de la collectivité conservent le contact direct avec les fournisseurs titulaires des marchés.

Les membres de l'association profitent des prix et services des marchés passés dans divers domaines :
- Alimentation
- Services à la restauration
- Bureautique
- Hygiène et entretien
- Santé
- Formations
- Contrats de maintenance
- Énergie

Les marchés référencés par SCA ont une durée de 2 ans.
L'adhésion à l'association se fait par l'intermédiaire d'une convention de mandat pour la passation de marchés publics. Le SCA organise et publie les appels d'offres sur la base d'un marché multi-attributaire » accord-cadre à bons de commande ». Il analyse les réponses et valide les résultats. Le SCA gère la mise en place du marché et adresse les actes d'engagement aux adhérents.
L'intérêt pour la collectivité d'adhérer au service commun d'achat est de bénéficier des tarifs négociés dans le cadre de la passation de ses marchés, d'optimiser et de maîtriser ses coûts tout en garantissant la conformité au code de la commande publique. Il est précisé que les accords-cadre à bons de commande référencés ne comportent pas de minimums d'achats.

Au regard des besoins des crèches en fourniture de denrées alimentaires, il a été identifié 3 marchés en cours au catalogue de la SCA, pouvant correspondre aux besoins des crèches de la Communauté de Communes :

FOURNISSEURS	PRODUITS	Montants estimatifs des commandes sur 2 ans
Biocoop (Tinténiac)	- Epicerie et produits secs	15 000 €
Ame Hasle (Melesse)	- Fruits et légumes frais et poissons	30 000 €
Team Ouest	- Produits laitiers et viandes	

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251128-DEL_2025_248-DE

(Noyal /Vilaine)		30 000 €

Il vous est proposé de :

- Valider l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association SCA
- Confier à SCA la réalisation d'opérations administratives tendant à la passation et l'exécution de marchés publics de fournitures et de services
- Autoriser le Président à signer la convention de mandat pour une durée de 4 ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Vu le code de la commande publique,

Considérant la recommandation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association SERVICE COMMUN D'ACHATS (SCA).

CONFIE à l'association SCA la réalisation d'opérations administratives tendant à la passation et l'exécution de marchés publics de fournitures et de services,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mandat pour une durée de 4 ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 28/11/2025
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *28/11/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen